

Le Territoire

Le territoire couvert par nos services est Limoges et son agglomération ainsi que les communes se situant dans un rayon de 20 km autour des établissements de la Fondation Delta Plus pour les personnes en situation de handicap.

Les Critères d'Admission

- Résider sur le territoire d'intervention des SSIAD ;
- Avoir une prescription médicale mentionnant une aide partielle ou totale pour les soins d'hygiène et de confort.

Nos services disposent d'une capacité limitée, si celle-ci est atteinte, une inscription sur liste d'attente est possible.

Partenariat entre Soins et Santé et la Fondation Delta Plus

Depuis le début de l'année 2018, la **Fondation Delta Plus** et l'**Association Soins et Santé**, se sont engagées dans une démarche de coopération et de collaboration concernant particulièrement le SSIAD pour personnes en situation de handicap.

Le rapprochement entre nos deux structures permet de construire une complémentarité sur les cœurs de métiers : le médico-social d'une part et le soin d'autre part.



Permanence et accueil téléphonique

L'accueil téléphonique s'organise
du lundi au vendredi de 8h à 19h au
05 55 33 99 00

Notre service de nuit prend le relais, permettant d'assurer une continuité des demandes 24h/24.



La Tarification

Les SSIAD sont financés par l'Assurance Maladie. L'allocation et le contrôle des financements dépendent de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine.

Aucune avance de frais n'est demandée au patient.



© fotolia.com - Ne pas jeter sur la voie publique



Services de Soins Infirmiers
A Domicile « SSIAD »
de Jour et de Nuit
pour personnes âgées et

personnes en situation de handicap



Association Soins et Santé

Le Castel Marie - 43, route de Nexon - 87000 LIMOGES
Tél. 05 55 33 99 00 - Fax 05 55 33 99 10
www.soinsante-limoges.com - www.deltaplus87.fr
Courriel : secretariat@soinsante-limoges.com

Présentation

Nos SSIAD assurent sur prescription médicale des prestations de soins infirmiers techniques ou de base et relationnels auprès :

- de personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes,
- de personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques (sclérose en plaque, maladie de Parkinson, etc.).



Les Professionnels

L'équipe est constituée :

- d'une Infirmière Référente, interlocutrice principale des patients, qui évalue les besoins de la personne, décide de son admission, assure le suivi des prises en soins et les relations avec les partenaires,
- d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux qui réalisent les soins de nursing,
- d'infirmiers qui réalisent les soins infirmiers techniques.

Nos prestations de Jour

La mission du SSIAD de Jour est d'accompagner la personne dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie afin de favoriser son maintien à domicile.

Un Projet Personnalisé d'Accompagnement et de Soins est élaboré au regard des besoins spécifiques de la personne, dans le respect de ses habitudes de vie et de ses attentes.

Objectifs poursuivis :

- Eviter ou écourter une hospitalisation ;
- Faciliter le retour à domicile ;
- Prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé et l'admission en établissement.

Concrètement, les services assurent :

- Lever, coucher ;
- Soins d'hygiène, habillage ;
- Transfert, aide à la marche ;
- Prévention des risques tels que : escarres, dénutrition, déshydratation ;
- Surveillance de la prise du traitement médicamenteux ;
- Soins infirmiers techniques (prise de sang, injection, pansement, nutrition parentérale et entérale...).

Horaires :

7j/7 de 7h à 12h et de 16h à 19h

Nos prestations de Nuit

La mission du SSIAD de Nuit est d'apporter des prestations complémentaires aux personnes fragilisées pour renforcer la prise en charge déjà effective le jour.

A la différence d'un service de garde itinérante de nuit, le SSIAD de Nuit intervient sur prescription médicale (pour une durée de 3 mois, renouvelable), motivée par des éléments de surveillance clinique.

Objectifs poursuivis

- Sécuriser les nuits notamment lors de sortie d'hospitalisation ;
- Apporter une présence disponible dans les situations de fin de vie ;
- Assurer la continuité des soins et la prise des traitements spécifiques (somnifères, perfusion etc.).

Horaires :

7j/7 de 21h à 7h

